

09 juil 2021 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 juillet 2021

Dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'avant-projet de loi modifie le Code de la TVA et les modifications concernent :

- l'exemption de la taxe en faveur des organismes de nature politique, syndicale, religieuse, humanitaire, patriotique, philanthropique ou civique
- la taxation de la mise à disposition de logements meublés
- les règles de déduction de la taxe selon l'affectation réelle
- la communication du numéro d'identification à la TVA en cas d'acquisition intracommunautaire de produits soumis à accise et de moyens de transport neufs
- l'abrogation du régime particulier des bases forfaitaires de taxation
- le régime des exploitants agricoles
- certaines adaptations techniques de la réglementation nationale

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude

Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

miet.deckers@vincent.minfin.be